



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX**  
**DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 18 septembre 2017 à 19 h 30, statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
2829, route Harwood / Lot 1 830 769 / Zone A-823	Autoriser une marge latérale de 3,14 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone A-823 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale de 5 mètres.
177, rue Claude-Léveillée / Lot 5 654 205 / Zone H1-660	Autoriser un appareil de climatisation situé à 0,32 mètre de la limite de propriété en dérogation à l'article 2.3.8.2.17 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1,5 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2017.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce trentième (30<sup>e</sup>) jour du mois d'août deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)